

A vos agendas ! Vos formations à distance Avril 2021 BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription sur www.edago.fr/nos-formations

Ou en retournant ce bulletin papier à l'Ecole des Avocats du Grand-Ouest
par courrier accompagné du règlement
Campus de Ker Lann – Contour Antoine de Saint-Exupéry – CS 67224 – 35172 BRUZ Cedex

Nom :
Prénom :
Barreau :
Adresse :
Tél : Mail :

Avocat + de 2 ans d'exercice professionnel (Grand Tableau)
 Avocat Jeune Barreau (dans les 2 premières années d'exercice)
Date Prestation de Serment :
Titulaire d'une mention de spécialisation en :
Date et lieu de naissance :

1/ Je m'inscris à la (aux) formation(s) suivante(s) :

- 02/04/21 « Actualisation des connaissances en Droit Pénal » (4h)
 02/04/21 « Les fondamentaux en droit de l'urbanisme » (4h)
 02/04/21 « Conventions réglementées dans un groupe de sociétés » (4h)
 02/04/21 « L'incapacité du dirigeant » (4h)
- 07/04/21 « La gestion des personnalités difficiles (jeune barreau) » (3h)
- 08/04/21 « L'efficacité professionnelle de l'avocat : gain de temps et gestion des risques » (3h)
- 08/04/21 « Le contentieux de la cession de contrôle » (7h)
FORMATION EN PRESENTIEL DANS LES LOCAUX DE L'EDAGO
- 09/04/21 « La liquidation du régime de communauté légale (1^{ère} partie) » (3h30)
 13/04/21 « La liquidation du régime de communauté légale (2^{ème} partie) » (3h30)
Inscription obligatoire aux deux demi-journées

- 09/04/21 « La fiscalité des transactions immobilières » (4h)
- 09/04/21 « Le régime fiscal et social des indemnités de rupture et transactionnelles » (4h)
- 09/04/21 « Le contrôle d'agent commercial » (4h)
- 09/04/21 « Le pacte DUTREIL » (4h)
- 09/04/21 « Les rendez-vous de la déontologie (jeune barreau) » (3h)

- 12/04/21 « Les visas (jeune barreau) » (2h)

- 14/04/21 « L'avocat et le lanceur d'alerte » (4h)

- 16/04/21 « Actualisation des connaissances : les baux commerciaux » (4h)
- 16/04/21 « RSE : enjeux en droit social » (3h30)
- 16/04/21 « RSE : enjeux en droit des sociétés » (3h30)
- 16/04/21 « Les rendez-vous de la déontologie (jeune barreau) » (3h)
- 16/04/21 « Les préjudices réparables » (7h)

- 22/04/21 « La gestion économique financière et fiscale du cabinet » (4h)

- 23/04/21 « Les violences conjugales (1^{ère} partie) » (3h30)
- 29/04/21 « Les violences conjugales (2^{ème} partie) » (3h30)
- Inscription obligatoire aux deux demi-journées**

- 23/04/21 « Le contentieux des animaux » (4h)
- 23/04/21 « Le délit de fraude fiscale » (4h)
- 23/04/21 « La déclaration de bénéficiaires effectifs » (4h)
- 23/04/21 « Le recouvrement de l'impôt » (4h)

CLIQUEZ POUR RETROUVEZ LES PROGRAMMES « [2h live](#) » ET « [CLAJ](#) »

2/ Je joins mon règlement de € par chèque à l'ordre de l'EDAGO

	Grand Tableau	Jeune Barreau
PASS ILLIMITE	500 €	/
Journée (7h)	185 €	55 €
½ journée (3h – 3h30 ou 4h)	95 €	40 €
Majoration journée *	+ 15 €	+ 5 €
Majoration ½ journée *	+ 10 €	+ 5 €

* Une majoration tarifaire est appliquée aux avocats non-inscrits préalablement à la formation

3/ « Je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales de vente** ci-dessous et j'autorise l'Ecole des avocats du Grand-Ouest (EDAGO) à utiliser mes **données personnelles** collectées pour autant que cette utilisation s'inscrive dans le cadre des missions de l'EDAGO.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter la politique de protection des données à caractère personnel de l'EDAGO sur notre site Internet accessible à l'adresse www.edago.fr ». Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez à tout moment de la possibilité d'exercer vos droits sur vos données personnelles (droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité des données personnelles et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée), en contactant l'EDAGO à l'adresse rgpd@edago.fr en joignant un justificatif d'identité à votre demande. »

Fait à....., leSignature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

■ **L'INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE**. Les avocats se présentant directement à une formation en présentiel ou en distanciel sans s'être préalablement inscrits prennent le risque de ne pouvoir y assister si la capacité d'accueil est atteinte.

Une majoration tarifaire est appliquée aux avocats non-inscrits préalablement à la formation.

Seules les personnes inscrites sont informées individuellement de toute modification (lieux - horaires) ou annulation.

⇒ **L'EDAGO délivre les attestations de présence sous réserve d'une présence effective (émargement systématique matin et/ou après-midi lors des formations) et du règlement de la formation.**

■ **ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT**

⇒ **A l'initiative de l'Avocat :**

Toute annulation doit **impérativement** être notifiée par mail (inscriptionfc@edago.fr) à l'Ecole **4 jours ouvrables avant la formation** (*exemple pour une formation organisée le vendredi, demande à faire au plus tard le lundi matin précédent avant 12h00*). Le délai est ramené à deux jours pour les bénéficiaires du Pass Illimité.

En cas d'annulation de votre part, et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus, votre carte bancaire sera recreditée du montant correspondant.

A défaut aucun remboursement ne sera accordé (sauf cas de force majeure dûment justifié).

⇒ **A l'initiative de l'EDAGO :**

Les formations sont susceptibles d'être annulées ou reportées à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou des raisons de force majeure (problème de santé d'un intervenant – intempéries).

Dans ce cas, l'EDAGO procédera au remboursement des droits d'inscription.